

**DIRECCTE d'Occitanie 615 Bd
d'Antigone CS 19002 34064
MONTPELLIER Cedex 2
Affaire suivie par : Rosine
PETREIGNE
Téléphone :
Courriel :
rosine.petreigne@direccte.gouv.fr**

DECISION D'ATTRIBUTION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE TOURISME & HANDICAP

Suite à la Commission territoriale du 13/09/2018, le droit d'usage de la marque Tourisme & Handicap est renouvelé à Cité de l'Espace pour une durée de 5 ans, selon la déclinaison suivante :

- Handicap auditif**
- Handicap mental**
- Handicap moteur**
- Handicap visuel**

Le droit d'usage est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente notification.

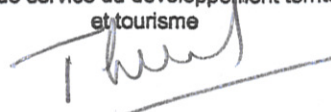
Si vous souhaitez contester cette décision, il vous appartient de saisir le secrétariat de la Commission territoriale, sous le présent timbre, d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois.

Nous vous rappelons par ailleurs que vous pouvez louer une plaque « Tourisme & Handicap » auprès de :

L'Association Tourisme et Handicaps
15 avenue Carnot - 75017 Paris - Tél : 01 44 11 10 41
tourisme.handicaps@club-internet.fr / ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr

14/09/2018

Le chef de service du développement territorial
et tourisme


Pascal THEVENIAUD